



PREMIER MINISTRE

Le Directeur du Cabinet

Paris, le 20 AVR. 2020

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu transmettre au Premier ministre les préoccupations de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) concernant l'implication des sapeurs-pompiers dans la gestion de la crise du Covid-19.

En tant que Présidente du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires, je sais votre investissement pour assurer aux sapeurs-pompiers la protection qu'ils méritent et leur permettre d'effectuer leurs missions dans les meilleures conditions.

Comme vous le savez, le Premier ministre est entièrement mobilisé par la gestion de cette crise, et sensible à votre correspondance et aux préoccupations que vous relayez, il m'a chargé de vous répondre directement.

Qu'ils soient volontaires ou professionnels, civils ou militaires, les sapeurs-pompiers déploient une action quotidienne et efficace pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. De la prise en charge des malades à la mise en œuvre des transports vers l'hôpital et entre les hôpitaux, en passant par la prise en compte d'une part importante des appels téléphoniques, ils sont au cœur de la gestion de la crise. Le Premier ministre mesure pleinement le dévouement et la détermination dont ils font preuve chaque jour, partout sur le territoire national.

Au-delà, l'ensemble des composantes de la sécurité civile est mobilisé pour assurer notamment plus de 500 évacuations sanitaires vers les régions où des lits de réanimation étaient disponibles.

Les sapeurs-pompiers ne sont pas non plus épargnés par cette maladie, puisqu'on dénombre, au 10 avril, plus de 770 cas confirmés au sein de cette corporation. Le Gouvernement souhaite à chacun de ces sapeurs-pompiers un prompt rétablissement et leur adresse son plein soutien pour affronter cette maladie.

.../...

Madame Catherine TROENDLE
Vice-Présidente du Sénat
Sénatrice du Haut-Rhin
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
Paris 75291 Cedex 06

S'agissant tout d'abord des dispositifs permettant d'assurer et de favoriser l'engagement des sapeurs-pompiers, je tiens à vous indiquer que des consignes claires ont été adressées aux préfets, en charge du pilotage de cette action avec les ARS et les DASEN, pour préciser que les enfants des sapeurs-pompiers, de moins de 16 ans et ne pouvant être pris en charge par ailleurs, pouvaient bénéficier d'un accueil au sein des crèches, écoles, collèges et lycées ouverts, dans la limite des places offertes localement et de la mobilisation prioritaire de ce dispositif au profit des personnels des établissements de santé.

De même, je vous confirme que les sapeurs-pompiers volontaires, au « chômage technique », sont bien mobilisables par les services d'incendie et de secours en tant que de besoin. Ceux bénéficiant d'un arrêt de travail dérogatoire pour garde d'enfant de moins de 16 ans, pourront exercer leurs activités de sapeur-pompier volontaire en dehors de leurs horaires habituels de travail.

Concernant les sapeurs-pompiers considérés comme « cas contact », dès lors que, pour tenir dans la durée, il convient de veiller à la préservation des ressources humaines du service public des secours, les sapeurs-pompiers doivent bien, à nouveau, être considérés comme des premiers intervenants de la chaîne de soins. C'est pourquoi les consignes autorisant les sapeurs-pompiers, cas contact asymptomatiques, à poursuivre leur activité sous condition de port d'un masque chirurgical, seront diffusées très prochainement. De même, pour les cas confirmés, les conditions de retour en poste appliquées aux personnels soignants leur seront également applicables.

S'agissant de l'application d'un numéro unique 112 à l'échelle du territoire national, le Président de la FNSPF souhaite que dans les 14 départements où le 112 est reçu au SAMU centre 15, les préfets décident que le 112 sera désormais reçu au centre de traitement des appels du service d'incendie et de secours, comme c'est le cas dans les autres départements du pays. Il lui a été indiqué que les conditions n'apparaissent pas réunies en cette période pour que les opérateurs interviennent sans risque sur les plans départementaux d'acheminement des appels d'urgence, mais que nous comptons sur des adaptations des organisations locales pour garantir à nos concitoyens une réponse dans des délais compatibles avec leur situation.

J'ai d'ailleurs bien pris note de toutes les initiatives qui ont été prises localement par la communauté des services de secours. Ainsi, les SAMU centres 15 des départements les plus touchés ont bénéficié du concours du service d'incendie et de secours (SIS) sous différentes formes, selon les partenariats locaux. D'autres initiatives ont été prises localement au sein des SIS pour adapter l'organisation du service.

Toutes ces initiatives, prises en responsabilité par les décideurs locaux, donneront lieu à un retour d'expérience. Le Premier ministre souhaite en effet qu'elles soient documentées et évaluées après la crise. Cette période amène chacun à innover, à s'adapter, à créer des partenariats inattendus. Il nous faudra capitaliser sur ces initiatives pour améliorer autant que faire se peut la façon dont les services de l'urgence peuvent collectivement secourir efficacement nos compatriotes.

Vous soulignez également dans votre courrier l'importance de garantir l'approvisionnement des services d'incendie et de secours (SIS) en masques et équipements de protection individuelle adaptés à la situation. Je puis vous indiquer que les équipes de la cellule interministérielle de crise, en lien avec celles du centre de crise sanitaire, sont pleinement mobilisées pour assurer à tous les acteurs concernés, de disposer des équipements adaptés ou de veiller à leur approvisionnement. En tant qu'intervenants de première ligne, les services d'incendie et de secours sont amenés à utiliser des masques chirurgicaux ou FFP2 lorsqu'ils sont engagés sur des missions en présence de cas suspects ou confirmés. Ils sont donc inclus dans le schéma logistique de distribution de masques mis en place par le centre de crise sanitaire, avec Santé Publique France.

.../...

Il me semble utile de vous informer également de la publication récente des spécifications techniques pour la réalisation d'équipements de protection alternatifs. Cette nouvelle famille de dispositifs, destinée aux personnes saines ou asymptomatiques, assure un niveau de filtration suffisant pour permettre une protection collective. La fabrication de ces masques barrières est lancée et les coordonnées des fabricants ont été communiquées à l'ensemble des SIS.

Au regard de la mobilisation sans faille de tous les services d'incendie et de secours, le Premier ministre tient à assurer les sapeurs-pompiers de sa reconnaissance pour l'engagement dont ils font preuve au quotidien tant auprès de nos concitoyens que de l'ensemble des services hospitaliers particulièrement éprouvés par cette crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.



Benoît RIBADEAU-DUMAS